

Bilan de mandat 2020-2026

ROUILLER Rozenn
UNIS POUR BATIR DEMAIN Montpon-Ménestérol Montignac

INTRODUCTION

La liste **Unis pour bâtir demain** est constituée d'hommes et de femmes ayant la motivation forte de construire un projet et s'investir pour la commune et ses habitants. De différentes tranches d'âge, de différentes catégories socioprofessionnelles, les colistiers représentent un échantillonnage significatif de la population afin d'écouter au mieux, de bien comprendre les problématiques individuelles en fonction des préoccupations et sensibilités de chacun. Cette liste est mixte avec d'anciens élus connaissant le mode de fonctionnement des collectivités locales, les grandes lignes budgétaires et les projets lancés. Cette acquisition de compétence s'accompagne de la venue de personnes nouvelles n'ayant pas d'expérience municipale ou élective pour la plupart, mais animées de la forte envie d'avancer ensemble pour la cité. Les objectifs sont d'être attentifs aux besoins individuels des groupes de population et de bâtir ensemble un programme multiple pour notre commune. Le projet s'appuie sur certaines des réalisations de l'équipe municipale initiées ou continuées au cours du mandat écoulé. Il repose donc sur un bilan ou sur un état des lieux qui vous est présenté dans les pages suivantes de façon assez exhaustive. Il présente également un projet pluriel dans la continuité de certains axes, mais également guidé par des nouveautés, que nous pensons bénéfiques, voire nécessaires pour Montpon Ménestérol, et toujours guidé par les réalités financières, sans démagogie.

LE BILAN

FINANCES	3
ACCUEIL DES ADMINISTRES & COMMUNICATION	6
CULTURE.....	8
ECONOMIE	11
ENFANCE & JEUNESSE	16
ENVIRONNEMENT & ECOLOGIE.....	19
SANTE	22
SECURITE & CITOYENNETE	23
SPORT ET ASSOCIATIONS	27
SENIORS & SOLIDARITE.....	30
HANDICAP & ACCESSIBILITE	33
TOURISME.....	35
URBANISME.....	38
LA ZAC DE L'ORMIERE.....	42

FINANCES

Fonctionnement maitrisé

La réalisation de projets structurants pour la commune est bien entendu l'objectif d'une équipe municipale. Littéralement, il s'agit de **l'investissement pour l'avenir** des habitants de la cité, la **prévision des besoins** et infrastructures. Ceci doit être associé à un **fonctionnement au quotidien** de la collectivité qui soit satisfaisant et ne pas obérer la vie quotidienne des administrés, répondre à leurs besoins et attentes. Il n'est en aucun cas question d'être dans la démagogie ou l'utopie. Il faut en effet bien prendre en compte le principe fondamental de réalité, nécessaire à toute action : il est celui de **l'équilibre budgétaire**. Ce programme a pour préoccupation première de proposer des opérations d'investissement en adéquation avec les finances de la collectivité, car c'est le pré requis obligatoire, bien loin de tout propos fantaisiste.

Le budget de la commune est composé de deux grandes catégories que sont le fonctionnement et l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont en croissance régulière tous les ans (mais fort heureusement, les recettes de financement sont en augmentation encore plus importantes, ce qui permet de dégager une capacité d'autofinancement net positive). Les principaux contingents qui la composent sont représentés par les charges de personnel (41%), les charges à caractère générale (eau, électricité, assurances...) pour 34% et les charges de gestion courante pour 18% (subventions aux associations, budgets annexes et syndicats...) Ces trois entités représentent à elles seules 93% du budget de fonctionnement de 6 189 178 euros. *Ces chiffres sont ceux de l'année 2024, les résultats 2025 ne peuvent être matériellement connus avant le mois de mars.* A la vue de ces chiffres, il apparaît que la **maîtrise du fonctionnement** passe par la **gestion au plus juste du nombre des agents** de la collectivité d'une part et le contrôle optimisé des dépenses avec une **mise en concurrence systématique des achats**.

Les recettes de fonctionnement sont variées mais deux composantes principales les conditionnent. La levée de l'impôt (taxe foncière, habitation, logements vacants) représente 62% des recettes en 2024. Les dotations, subventions et participations constituent quant à elles 36% des recettes totales. 98% des recettes du budget total de fonctionnement de la commune en 2024.

Une remarque fondamentale s'impose : les impôts locaux sont donc la source principale de revenus de la commune. La commune maîtrise une partie de la fiscalité locale par le vote des taux d'imposition. Les bases d'imposition sont fixées par l'Etat. **Durant l'ensemble du mandat 2020/26, la commune a fait le choix délibéré de ne pas augmenter les taux d'imposition pour les habitants. Les taux d'impôts ont été constants sur 6 ans.**

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constituent la **CAF, Capacité d'autofinancement**. La CAF va permettre de déterminer la capacité à alimenter la section d'investissement et à emprunter pour les actions structurantes.

Investissement pour l'avenir

L'**investissement** est un **choix politique**, choix exprimé dans un programme, programme validé par le vote des citoyens. C'est pourquoi ces propositions doivent être réfléchies, finançables et s'intégrer dans un **budget sincère et équilibré**. Durant la mandature 2020/2026, les dépenses d'investissement annuel ont oscillé autour de 2 millions d'euros. L'investissement est abondé par plusieurs masses : excédent de fonctionnement capitalisé, emprunt, remboursement de la TVA, taxe d'aménagement, subventions des partenaires, CCIDL, Département, Pays, Région, Etat, Europe...

Ces **chiffres** peuvent paraître abstraits ou ardu斯 mais ils sont le **pré requis a un programme sérieux**. La crédibilité du programme que l'équipe **Unis pour bâtir demain** vous propose s'appuie sur la cohérence et le bilan de la mandature qui s'achève.

Stabilité de la fiscalité communale depuis 2011 aucune augmentation des impôts communaux !

Les choix politiques faits peuvent toujours être critiqués. Ils sont totalement assumés et ils vous seront rappelés dans le bilan du mandat. Ce qui est par contre incontestable, juge de paix, est la bonne tenue des finances. Cette affirmation est basée sur le résultat d'éléments factuels. Les collectivités territoriales sont en effet contrôlées dans chaque dépense par la direction générale des finances publiques DGFIP. Ces paramètres de contrôle s'appellent les ratios. L'ensemble des ratios de la collectivité est bon, inscrivant la commune dans une situation financière satisfaisante.

Les ratios considérés par DGFIP sont les suivants :

- La capacité d'autofinancement, 354 756 euros
- La rigidité des charges structurelles (0.51 pour un seuil à 0.58),
- La capacité de désendettement (5.57 années pour un seuil de 12 ans)
- Le ratio de surendettement (0.97 pour un seuil de 1).

Ces chiffres classent la commune dans une situation satisfaisante à fiscalité constante.

ACCUEIL DES ADMINISTRES & COMMUNICATION

Service accueil et communication d'informations

L'**accueil et l'information** sont des éléments importants pour tous. Souvent les **nouveaux habitants** viennent à la mairie pour chercher des renseignements divers touchant par exemple les titres sécurisés, l'urbanisme, les travaux, le social, la vie sportive ou culturelle, les inscriptions sur les listes électorales. Le service de l'accueil les renseigne ou les oriente.

L'**information** au quotidien est relayée par plusieurs vecteurs pour essayer de toucher le plus grand nombre de personnes. Le format papier du **bulletin** municipal trimestriel est distribué dans les boîtes à lettres des administrés. **Coté numérique, le site internet, l'application** et l'envoi en nombre d'informations permettent de communiquer de façon plus rapide. Des pages Facebook du cinéma, de la bibliothèque médiathèque et du service des sports ont été créées ou reprofilées. Enfin les **panneaux graphiques numériques** en ville ont été changés pour une communication plus lisible et colorée.

En cas d'alerte inondation, un envoi de mail est effectué sur inscription par le service technique afin d'informer et de recueillir les éventuelles demandes des administrés.

France Services

Dans la vie quotidienne des administrés, la **maison France services** est un outil précieux d'information et de démarche pour les administrés. Ils y sont reçus et accompagnés sur 11 thèmes usuels de la vie quotidienne : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', URSSAF, MSA, et point-justice. Chaque administré y repart avec une réponse adaptée à sa problématique en un lieu qui constitue ainsi un véritable guichet unique. La commune de Montpon-Ménestérol a mis à disposition gratuitement les locaux pour abriter la France services. Elle participe activement au financement du fonctionnement de la structure pour environ 50% de la part des collectivités territoriales. (L'Etat est financeur pour le reste 35 000 en 2023 et 50 000 théorique en 2026).

Démocratie participative

Des réunions publiques de démocratie participative, de mi-mandat ont permis des échanges avec les administrés. Des réunions ciblées par quartier ont été organisées concernant des questions de sécurité routière, d'assainissement, d'aménagement urbain ou de médiation. Un accent tout particulier a été porté sur la démocratie participative avec la mise en place d'un budget participatif. Celui-ci a permis de réaliser des travaux d'aménagement dans la

cour de l'élémentaire, la rénovation de l'espace sports de Montignac, une mini tribune au stade pour les enfants et leurs parents... chaque opération a été financée jusqu'à 10 000 euros, pour l'intérêt général portée par un administré ou une association.

CULTURE

La culture pour tous

Accéder à la culture pour tous est une volonté politique de la commune de Montpon-Ménestérol, qui se traduit concrètement à la fois dans les tarifs proposés et dans la programmation. En parallèle de l'action municipale, l'aide aux associations culturelles se manifeste également comme à l'échelle de toutes les associations communales par des subventions usuelles et exceptionnelles, la mise à disposition de locaux et de matériel, de support de communication, de partenariats avec la commune.

Tarif bas, gratuité

La **gratuité** pour un certain nombre de spectacles a été un choix délibéré afin de permettre à qui le souhaite de participer sans difficulté à des manifestations de qualité. Ceci concerne en tout premier lieu les **concerts de l'été à Chandos** qui lors de leur 6eme édition ont connu un succès croissant et non démenti à chaque saison. Dans la même mouvance, le **festival point d'orgues** s'appuyant sur la collection exceptionnelle des 10 orgues de la commune, a permis de proposer sur les 5 années de sa programmation, des concerts ou spectacles pour tous, des enfants des écoles aux adultes. La localisation du festival s'est voulue également très diversifiée depuis le marché de Montpon, en passant par les écoles, le cinéma, les églises et l'hôpital de Vauclare. Ce festival a aussi intégré des partenaires très variés avec des musiciens de rayonnement national ou international, des associations culturelles locales, le cinéma, le festival du Périgord noir.... La gratuité est également de mise pour des conférences ou des spectacles de manière sporadique.

Les tarifs usuels des manifestations culturelles sont tels qu'ils sont accessibles pour chacun souhaitant y assister. Concernant la plupart des concerts, spectacles de danse ou de musique, la tarification est de 8 euros pour le plein tarif, 5 euros pour le tarif réduit et le tarif **minima sociaux** est de **1 euro**. Plusieurs compagnies venues dans notre commune se produisent dans le même spectacle pour 25 euros à Bordeaux. Ces tarifs très permissifs offrent mensuellement des possibilités de se divertir, d'échanger, de se cultiver.

Les tarifs du cinéma Le Lascaux sont également particulièrement remarquables ! A l'heure où le prix moyen du ticket de cinéma en France est à 12 euros, il convient de rappeler le **plein tarif à 6 euros**, le **tarif réduit à 4.00 euros** et le tarif minimas sociaux à 3.50 euros. Des partenariats ont été mis en place avec les restaurants qui ont souhaité participer à l'opération, du fast food à la restauration conventionnelle. Ces tarifs extrêmement bas dans une structure récemment rénovée depuis le hall d'accueil jusqu'à la salle de projection,

sont possibles car la commune abonde le budget cinéma et permet ainsi le fonctionnement de la structure et l'accès à tous. C'est une politique volontariste de la commune.

Bibliothèque : des bébés lecteurs aux séniors

Soucieuse de l'accessibilité, de l'accès à la salle de spectacle/cinéma, la commune a mis en service un **ascenseur** permettant l'accès pour les PMR à la salle. Des conférences s'y déroulent régulièrement. Coté bibliothèque/médiathèque, la volonté est de proposer un maximum de livres intéressant chacun du plus jeune au plus âgé. Un espace bibliothèque jeunes accueille les **bébés lecteurs**, les enfants des écoles et tous les amateurs en herbe de belles lectures et de découverte de l'objet livre. Les ados disposent d'un rayon manga-BD conséquent. Pour les adultes, les différents rayonnages permettent de satisfaire les gouts des uns et des autres. Ces rayonnages comportent les **livres à gros caractères** ainsi que les livres lus avec là encore le soucis permanent de l'accessibilité. Cela ne représente pas loin de 12 000 livres à disposition en bibliothèque. Des animations diverses sont proposées tout au long de l'année, après-midi jeux, conférences, expositions, dictées et autres contes... pour les personnes empêchées, un service de portage de livres à domicile est organisé deux fois par mois. IL est gratuit, tout comme la gratuité est de mise pour l'abonnement bibliothèque et l'emprunt de livres.

La culture, c'est aussi aller vers les autres, à tout âge...du plus jeune avec un **livre offert à la naissance** d'un enfant sur la commune, pour lui donner l'envie et le gout de lire. C'est sortir des murs pour aller aux écoles, au collège, sur le marché, à Chandos avec la bibliothèque l'été, dans les EHPAD et maisons individuelles...

Patrimoine culturel : églises et chapelle

La culture nous lie tous et par là-même, englobe notre patrimoine culturel. C'est pourquoi une attention toute particulière y a été portée. Il est constitué principalement par les églises et chapelle de la commune. **L'église Saint Pierre es Lien de Ménestérol** est un édifice roman du XII^{ème} siècle. il est protégé au titre des monuments historiques depuis 1926. Etant fort ancien et laissant apparaître des signes de défaillance à certains endroits, l'édifice a bénéficié d'un **diagnostic architectural ABF** (Architecte des Bâtiments de France) qui a abouti à un état des lieux exhaustif précisant les travaux urgents et les travaux à prévoir par la suite. L'urgence concernait le clocher. La mise en sécurité des ardoises, chenaux et évacuation d'eaux pluviales a été effectuée suivant les préconisations. **L'église de Montpon**, outre des travaux d'entretien courant au niveau électrique, a bénéficié d'une rénovation complète de **son sol carrelé**. La chapelle de Montignac quant à elle s'est vue dotée d'une sonorisation rénovée suite à la vétusté du mécanisme de la cloche.

ECONOMIE

Réactivité

La politique économique d'une ville comme Montpon-Ménestérol joue un rôle essentiel dans l'attractivité, le développement et la prospérité du territoire. Avoir une politique économique est la volonté logique de toute équipe municipale.

Elle a pour objectif de stimuler la croissance économique mais également d'améliorer la qualité de vie des administrés au quotidien, par l'intermédiaire de la redistribution des richesses produites dans tous les secteurs de la vie publique.

Les installations liées à des projets d'entreprises ne dépendent pas directement de la volonté de la commune. Toutefois, la **politique menée** par les élus à différents niveaux doit créer les **conditions propices à l'installation et au bon fonctionnement de l'activité économique**. C'est en ces termes que se définit l'attractivité du territoire...

Manager de commerces

Bien que le développement économique soit une compétence communautaire qui regroupe également le tourisme, les stratégies défendues par les élus de Montpon-Ménestérol ont un impact significatif sur les décisions prises en conseil communautaire. L'une des stratégies que nous menons quotidiennement est la **disponibilité, la réactivité et la précision** apportées aux différentes demandes des entreprises. C'est par exemple cette réactivité qui a permis l'implantation durant le mandat du premier groupe français et cinquième groupe mondial de santé animale CEVA. L'entreprise s'est dans premier temps rapprochée de la collectivité qui lui a aidé à trouver un terrain, puis lui a permis l'installation rapide des divers réseaux (eau, électricité, fibre, voirie etc.). Un contact permanent avec les cadres de l'entreprise a notamment permis de débloquer certains points de blocage... C'est dans cet esprit que nous avons travaillé durant tout le mandat et que nous continuerons car en matière d'économie comme dans beaucoup de domaines, les relations humaines sont primordiales. Cette délégation nécessite une **bonne connaissance des chefs d'entreprise du territoire, des commerçants et artisans, des professionnels** présents ou voulant s'installer sur la commune pour connaître leurs besoins, répondre à leurs attentes, les anticiper. A cet effet, une **mission de manager de commerce** a été créée sur 18 mois, afin de mettre en place différentes actions portées par la commune ou la CCIDL avec des **mesures fiscales incitatives**, la mise en place de **subventions**, des **opérations promotionnelles**, un concours des plus belles vitrines, en partenariat avec les

commerçants. Des liens ont été instaurés avec le club des entreprises du Montponnais et les associations de commerçants.

Exonération du foncier des entreprises

La commune de Montpon-Ménestérol a également sollicité la CCIDL afin de mener une politique de fiscalité incitative et notamment le vote de **l'exonération de la cotisation foncière des entreprises** durant les deux premières années de leur installation. Elle est désormais de règle pour toute installation d'entreprise sur la commune.

Petite Ville de demain & Opération de Revitalisation du Territoire

La commune a mis en place plusieurs actions dépendant directement de sa compétence afin d'aider l'activité commerciale. Tout d'abord, la commune a adhéré au **programme PVD Petite Ville de Demain** avec signature de la convention tripartite commune/communauté de communes/préfecture le 26 avril 2021. Bénéficiant ainsi d'ingénierie, de financement et de logistique du réseau PVD, Montpon-Ménesterol a ainsi validé l'**ORT, Opération de Revitalisation du Territoire** le 20/09/2022. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Un périmètre d'action de l'ORT a été défini ainsi que des fiches actions construites, fléchant ainsi les subventions et aides potentielles. L'ORT est le premier outil mis en place par la commune pour la revitalisation du territoire.

Zones d'accélération des énergies renouvelables & taxe sur les logements vacants, friches commerciales

Concernant la fiscalité dépendante et choisie par la commune, le classement en **Zone France Ruralités Revitalisation, ZFRR**, permet **l'exonération de CFE complète pendant 5 ans** et partielle pendant les 3 années suivantes pour les entreprises concernées. Enfin, afin d'inciter les propriétaires de locaux commerciaux inoccupés depuis plus de deux ans à céder ou louer, une **taxe sur les friches commerciales** a été votée. La décision d'appliquer une telle taxe fait suite au constat que notre commune ne dispose pas suffisamment de locaux commerciaux pour accueillir toutes les demandes de porteurs de projets alors qu'un nombre significatif de commerces restent fermés.

Pour une économie inscrite dans l'air du développement durable et des nouvelles technologies, la commune a également arrêté les **ZAENR zones d'accélération des énergies renouvelables**. Ceux sont les zones pour lesquelles un potentiel en énergie renouvelable

est avéré et qui après concertation, sont fléchées par la commune, afin d'être priorisées ensuite et avoir un dossier facilité lors de l'arbitrage de la préfecture.

La fibre

Le **déploiement de la fibre** a été mené par le département de la Dordogne au travers d'un **Syndicat Mixte Périgord Numérique SMPN**. La Dordogne étant le troisième département de métropole par sa surface et présentant une faible densification de la population, les opérateurs privés n'ont pas souhaité installer la fibre pour des questions de rentabilité. Aussi, le département a eu la volonté politique forte d'installer le FTTH fiber to the home (fibre à la maison). La covid a entraîné un retard sur les chantiers, mais la commune de Montpon-Ménestérol a été la seconde plaque (hors agglomérations de Périgueux et Bergerac sous zone d'intervention d'opérateurs privés).

A l'aire du numérique, du Cloud, de l'internet des objets ou encore de l'intelligence artificielle, se doter d'une connexion haut débit est un enjeu majeur pour notre collectivité.

L'installation au niveau de la zone d'activité a représenté un chantier complexe co-porté par la CCIDL. L'installation sur le territoire communal permet désormais un accès à tous.

Prime devanture, ramassage des cartons...

Des actions complémentaires sont également menées :

- En période covid, la commune a voté une exonération de loyer pour les baux commerciaux qu'elle avait en location.
- **L'ouverture des commerces le dimanche** (en dehors des commerces alimentaires) est soumise à délibération du conseil municipal. Chaque année, ainsi 5 ouvertures sur dimanche ou fériés sont validées.
- La **prime devanture** a été instituée finançant jusqu'à 40% des travaux de rénovation de façade dans une limite de 800 euros. 8 commerces ont ainsi bénéficié de l'opération depuis sa mise en place.
- De manière hebdomadaire, la commune effectue un **ramassage gratuit des cartons des commerçants**.
- L'aide administrative aux commerçants : Sur l'année 2025, la commune a été tout particulièrement en **soutien** des commerces de type ERP 5 établissement recevant du public, pour la constitution de leur dossier d'accessibilité.

De manière indirecte, la commune se doit de créer un environnement propice à la croissance économique et au développement durable. Les bonnes conditions d'installation et de développement des professionnels sont souvent superposables à celles de la population. Elles sont plurielles : cela passe par exemple par le développement des infrastructures routières, un accès aux réseaux et en particulier à la fibre...

La présence d'une **gare ferroviaire** est précieuse. Sur intervention de la mairie, à la suite de sollicitations d'entreprises des secteurs privés et publics, un **arrêt supplémentaire** a été ouvert le matin sur le créneau 8h/8h30. La sortie d'autoroute, l'axe départemental constituent autant d'atouts pour attirer les entreprises et travailleurs. La possibilité de disposer de personnel qualifié est un enjeu important. C'est une demande fréquente des entreprises. La commune, dans ce but, a loué un de ses locaux à une agence d'intérim spécialisée dans des missions techniques.

Le dynamisme d'une commune est polymorphe : des infrastructures de transport aux commerces, services publics de proximité, France services, écoles, collège, professionnels de santé diversifiés. Une ville disposant d'espaces verts, d'associations dans des domaines d'actions variées, d'infrastructures sportives et culturelles constituent une opportunité de qualité de vie. Il existe réellement une transversalité de l'ensemble qui façonne l'attractivité du territoire...

Attractivité économique

En termes de dynamisme et d'attractivité, il convient d'être objectif et pour ce de se référer aux chiffres... chiffre de population et chiffre de fiscalité des entreprises en tant qu'indicateurs d'attractivité.

Chiffres de population

En 2025, la population totale compte 5914 habitants. La variation annuelle moyenne est de +1.2% de 2020 à 2025 suivant les chiffres de la BANATIC (Base Nationale sur l'Intercommunalité et les autres collectivités de la République Française). Sur le mandat, la population est passée de 5578 habitants en 2020 à 5914 en 2025 avec une croissance annuelle régulière.

Chiffres INSEE 2016/2022 de variation annuelle de population :

- **France : +0.36%**
- **Dordogne : -0.1%**
- **Montpon Ménestérol : +1.2%**

Chiffres de fiscalité

La fiscalité professionnelle comprend les taxes suivantes : la CVAE jusqu'à 2021, remplacée à partir de 2022 par la fraction de TVA, la CFE, la TASCOM et l'IFER. Elles correspondent respectivement à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe sur les Surfaces Commerciales et l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux.

Total annuel TVA + CFE + TASCOM + IFER

- **2021 : 815 767 euros**
- **2022 : 838 441 euros**
- **2023 : 838 984 euros**
- **2024 : 887 064 euros**

ENFANCE & JEUNESSE

La population montponnaise de moins de 30 ans représente environ 26 % de la population communale, soit un habitant sur quatre. Nous traiterons ici les jeunes depuis la naissance à l'arrivée dans la vie active.

- Le temps hors éducation nationale
- Le temps éducation nationale
- La vie civique et citoyenne

Le temps hors éducation nationale

Dès la naissance, la commune offre un **livre** à chaque nouveau-né en guise de bienvenue et aussi parce que plus l'apprentissage avec le livre se fait jeune et plus l'adulte sera enclin à lire. La **plantation d'un arbre** est proposée tous les ans à chaque enfant : l'ensemble constitue l'opération « **une naissance, un arbre, un livre** ». Des programmations du service culturel et du cinéma sont régulièrement proposées, ouvertes à tous. Ceci commence avec les bébés lecteurs, les ciné-peluches...les programmations grand public du cinéma le vendredi ou le samedi soir visent tout particulièrement un public d'ados ou d'adultes jeunes. Des animations de vacances sur les petites vacances sont proposées gratuitement par la commune en partenariat avec des associations, commerçants ou artisans. Coté sport, l'école départementale des sports sur la commune connaît chaque mercredi du temps scolaire un succès certain. Le city stade vieillissant a bénéficié de travaux de réhabilitation et d'un éclairage. N'oublions pas de manière indirecte l'aide soutenue de la commune aux clubs sportifs et la rénovation ou création de locaux dédiés. Enfin, pour sa majorité, chacun se voit proposer par la commune une **bourse culture jeunes de 110 euros**, permettant l'achat de produits culturels pour 1 an dans les magasins montponnais participant à l'opération.

Le temps éducation nationale

Coté école, un effort conséquent et soutenu a été mené sur l'ensemble du mandat pour l'entretien et la rénovation des écoles avec des projets structurants, sur les trois sites scolaires.

** **L'école primaire de Ménestérol**, outre les travaux d'entretien usuel, a bénéficié d'une **rénovation de sa toiture** sur 3 années, d'une rénovation complète de la plomberie, du sol en bicouche de la cour de l'école. Des bacs de plantation ont été installés ainsi que des bacs de compostage.

** Concernant **l'école maternelle**, l'opération « un jardin forêt » porté par les enseignants et parents, soutenue par la mairie a permis la plantation d'arbres fruitiers en 2022. En 2025, le projet mairie vient en complément avec l'opération « **sauvons les arbres** » qui offre aux écoliers un espace vert et une cour désimperméabilisée dotée de différents espaces.

** **L'élementaire de Montpon** a également vu des travaux structurants avec le rafraîchissement de la salle de sports, la mise en place d'un **nouveau système de chauffage** sur un des bâtiments. Des travaux d'entretien et rénovation ont également été menés de manière régulière. Enfin le dossier cour de l'école a vu la transformation radicale de l'espace cour et l'amélioration du climat scolaire. La création d'un espace végétalisé avec des carrés de chênes et des bancs, la **fresque du petit prince**, la désimperméabilisation du sol accueillant la forêt : **12 arbres, 100 arbustes et 400 plantes couvre-sol** ont été plantés. Un amphithéâtre destiné à recevoir les enfants vient compléter cet ensemble et pour finir l'aménagement, l'espace sport a été reprofilé.

Repas de la cantine

Sur les trois écoles, la commune rembourse le transport scolaire collectif des enfants inscrits sur la carte scolaire. La communauté de communes a mis en place une **tarification sociale** des repas pour les enfants des écoles. Quatre tarifs sont prévus en fonction des ressources des familles selon les critères de classification de la Caisse d'allocation familiale sur la base du quotient familial : 0,5€ (QF inférieur à 500€), 1€ (QF compris entre 500 et 1000€), 1,75 € (QF compris entre 1000 et 1200€), 2,5€ pour les QF supérieurs à 1200€. Il s'agit d'un effort très important de la collectivité pour les familles le coût d'un repas s'élevant à 6€ en moyenne. L'Etat apporte une aide de 3€ pour les familles qui bénéficient d'une tarification à 0,5 et 1 € environ 2/3 des familles. L'apport de la collectivité reste toutefois considérable y compris pour les familles à un plus fort QF pour lesquelles nous ne bénéficions d'aucune aide de l'Etat. Nous sommes l'une des collectivités périgourdines qui propose les tarifs les plus avantageux pour les familles notamment les plus modestes pour lesquels nous affichons les plus bas tarifs.

Une programmation culturelle dédiée aux écoles est proposée, les Jeunesses musicales de France JMF sont un temps fort de l'année. La commune subventionne également les associations des écoles chaque année afin d'aider à la réalisation des projets scolaires. Le projet cirque du théâtre de la Gargouille a été financé en partie grâce aux subventionnements des collectivités territoriales.

L'entretien du **collège** est en charge du Département. Le parking est communal. Une parcelle appartenant au collège a été cédée à la commune pour améliorer le cheminement. Commune et Département ont co financé les modifications de circulation du **parking pour une sécurisation accrue**. Le **cheminement des élèves du collège aux infra structures sportives et culturelles** a été revu et des passages piétons retracés. Des séances collège et cinéma sont programmées, une programmation dédiée aux collégiens est en place et une salle est mise à disposition par la commune pour le spectacle du théâtre du collège. Le **prix des ados lecteurs** est chaque année un temps fort qui confirme l'engouement pour la lecture des jeunes participant à la manifestation.

Stagiaires de collège, lycée, formations professionnelles et études supérieures sont régulièrement accueillis dans le cadre d'une convention au niveau des services administratifs, techniques et culturels.

Enfin, pour les plus 16/24 ans, la mission locale est un outil au service des jeunes en recherche d'accompagnement, bilan de compétence et formation. Les locaux de la **mission locale sont situés dans les locaux mêmes de la mairie**.

§ La vie civique et citoyenne

Pour l'**entrée des jeunes dans la République**, le baptême républicain est proposé. Il concerne la plupart du temps de très jeunes enfants dont les parents ont souhaité une certaine solennité pour l'entrée de leur enfant dans la République. Mais pas que. Certains enfants sont plus grands et totalement réceptifs aux valeurs de la République. **Enfants et ados** sont présents suivant différentes modalités **aux monuments aux morts** de la commune pour les commémorations. Par leur présence seule déjà, ils montrent leur citoyenneté, certains vont plus loin dans les chorales en tant que porte-drapeaux ou volontaires pour hisser les couleurs. La commune a adhéré au **SNU Service National Universel** suite à une demande d'une administrée pour les jeunes voulant se rendre utile aux autres.

** Un **collectif de jeunes**, (pas encore un conseil municipal de jeunes étant donné le nombre restreint), sous l'égide de la mairie, s'est mis en place et a construit plusieurs projets qui ont vu le jour grâce à leur motivation et leur engagement.... **Espaces sans tabac, espaces chiens en laisse devant les écoles, animations dessins d'Halloween, Noel, visite dans les EHPADs, réalisation de fresque murale**. Leur plus grand travail est sans conteste le premier salon des jeunes aux Massias en juin 2025. Salon pensé par eux et pour eux, associant caractère ludique, informations de toute nature sur la santé, la sécurité, les addictions, les finances, les formations.... Des jeunes plein de ressources et d'énergie, motivés pour leur commune.

ENVIRONNEMENT & ECOLOGIE

Rénovations et aménagements

La commune se doit de s'engager dans une démarche écologique et environnementale tout d'abord au niveau des bâtiments dont elle est propriétaire. Les bâtiments communaux souvent anciens ne sont certes pas construits suivant ces normes. Mais les opérations de réhabilitation vont en ce sens... La **rénovation des ateliers municipaux** en place du site existant vétuste a permis d'avoir un bâtiment confortable et d'éviter une friche industrielle. L'isolation était inexistante avant travaux, aujourd'hui tous les murs et plafonds sont isolés dans l'espace personnel avec comme système de chauffage une climatisation réversible.

Un programme de **réhabilitation des toitures** a été mené. Sur les nouveaux bâtiments, des toitures photo voltaïques ont été mises en place. C'est le cas de **l'ombrière du parking de la maison de santé, du boulodrome**.

Concernant **l'espace urbain**, créer des **îlots de fraîcheur**, désimperméabiliser et végétaliser, constituent des moyens de lutte contre le réchauffement climatique. En filigrane dans la ville, la végétalisation concerne les espaces publics déjà aménagés, espace Segonzac, avenue du Général de Gaulle, passage de Robinson, mais également la désimperméabilisation des cours d'écoles maternelle et élémentaire. Les aménagements programmés de la place des trois frères Laplagne et Gambetta font place aux sols absorbants. Les particuliers qui le souhaitent en zone urbaine, peuvent s'emparer de la végétalisation de l'espace public avec le **permis de végétaliser**. Les plantations effectuées par les espaces verts sont adaptées au changement climatique, résistantes à la chaleur et faiblement consommatrices en eau. Ces aménagements priorisent la multimodalité : c'est le cas des aménagements futurs de la ZAC, mais aussi actuellement de la **piste cyclable de l'avenue André Malraux**.

Berges de l'Isle

Les **travaux de rénovation des berges de l'Isle**, rive droite sur Chandos et rive gauche sur la rue de La Salle ont pour objectif de consolider des berges en recréant un espace environnemental favorable au développement de la ripisylve. La commune a adhéré à la charte de l'arbre Dordogne Périgord, charte donnant les lignes de conduite pour la gestion du patrimoine arboré.

Coté énergie, la modernisation du parc est en cours avec le remplacement des lampadaires à incandescence en LED. La première phase a concerné l'éradication des lampadaires

boules sur la RD 6089. Puis un diagnostic effectué sur les 1472 points lumineux à incandescence de la commune a conclu à la vétusté de 56% du parc. Un plan décennal de modernisation de l'éclairage public en a suivi.

En parallèle de cette conversion, la **réduction du temps d'éclairage nocturne** a été mise en place, alliant deux objectifs économique suite à la flambée de l'énergie et écologique. Cela combine la diminution de la consommation d'énergie et la réduction de la pollution lumineuse. La pollution lumineuse nuit à la qualité du sommeil profond et au rythme biologique de la faune et de la flore.

Au niveau de la population, différentes actions ont été mises en place en termes d'incitation tout d'abord et de mesures répressives dans un second temps.

Mesures écologiques incitatives avec la prime de **300 euros** pour l'acquisition ou la conversion en **vélo électrique**, la mise à disposition de pièges à frelons, création de composteurs collectifs dans les écoles et aux HLM. Des distributeurs de sacs pour déjections canines ont été implantés dans plusieurs endroits cibles de la commune.

Différents vecteurs d'information sont donnés à la population, par les agents lors des bourses aux plantes, lors de conférence ou exposition liées à l'écologie, dans les stands du salon des séniors.

En termes de **mesures répressives**, la **verbalisation des dépôts sauvages** et l'abandon des **déjections canines**, quand les propriétaires sont identifiés est de mise.

Assainissement

L'assainissement, comme dans toute commune analogue à Montpon-Ménestérol, est mixte : collectif et individuel du fait d'un habitat rapproché en centralité et dispersé en périphérie. L'assainissement individuel concerne la collectivité juste au titre du contrôle de conformité. C'est le SPANC Service Public d'Assainissement non Collectif en charge de la CCIDL. L'assainissement collectif, quant à lui, est géré par la commune. Il a été délégué du fait des compétences très spécifiques en délégation de service public à une société spécialisée dans l'assainissement en 2021 pour 12 ans. Agur est en charge du fonctionnement quotidien de la station d'épuration, des réseaux et pompes de relevage. Des échanges réguliers sont formalisés dans le rapport annuel du délégataire RAD et le rapport sur le prix et la qualité du service RPQS.

En termes de **travaux**, l'**extension du réseau** a été faite sur la rue **Eugène Leroy**, l'**impasse de la Boétie** et le **lotissement du Clos Laforêt**. Le diagnostic du réseau et de la station a été

effectué répondant à une contrainte réglementaire décennale. Il constitue un état des lieux du service et propose des orientations de travaux pour les années à venir.

SANTE

La santé n'est pas une compétence communale bien entendu. Les moyens d'action de la collectivité consistent à créer un environnement favorable attrayant donnant envie aux professionnels de santé s'installer sur le territoire et de travailler dans un local matériellement adapté. La maison de santé dépendant de la communauté des communes a connu sa deuxième extension permettant principalement l'installation optimisée de dentistes. La commune a aussi été aidante pour l'installation de la fibre chez les professionnels de santé. En son temps, la commune a été partenaire de la MSP pour le fonctionnement du centre de vaccination anti-covid. L'aménagement du parking de la MSP, la création de l'ombrière et la mise en place de l'éclairage ont été effectués suite aux remontées des professionnels.

SECURITE & CITOYENNETE

Police municipale : présence sur le terrain, augmentation des amplitudes horaires

La sécurité est assurée en premier lieu par **la gendarmerie nationale** avec une communauté de brigade Montpon-Mussidan. Les locaux sont en charge de la communauté de communes qui a effectué un agrandissement des locaux professionnels de la brigade et construit deux logements supplémentaires pour les gendarmes. Les collectivités territoriales sont à l'écoute des besoins des gendarmes.

La police municipale a pour principales missions la tranquillité de l'espace public, la sécurité des habitants et des biens, la salubrité publique. Elle est chargée de rédiger certains arrêtés municipaux et de veiller à leur application. Son domaine d'action est cantonné au territoire communal. Son travail n'est pas figé et doit se modifier en fonction de la **situation, c'est pourquoi les missions ont évolué tout au long des 6 années du mandat.**

Un chef de police municipale a été recruté réorganisant le service et **structurant la politique sécuritaire.**

Les **moyens** humains et matériels ont été **augmentés**. Un travail de fond a été mené permettant entre autres l'obtention de **l'arrêté de vidéo protection**, la remise en place de la zone bleue, l'évacuation des véhicules en **fourrière**, la **gestion des animaux errants** et le verbalisation de leurs maîtres, la sécurisation des manifestations, des interventions par convention en HLM, des contrôles d'urbanisme... installation de radars pédagogiques, des modifications de plan de circulation ont été effectuées suite à des enquêtes de quartier, sur de Lattre de Tassigny, Jean Jacques Rousseau...

Initialement strictement nocturne, elle a évolué vers un service **d'horaires plus étendus**, en journée, en soirée et de nuit. La couverture plus longue des horaires de travail a permis une plus grande visibilité sur le territoire. C'est par exemple réguler la **circulation aux écoles**, sécuriser le marché, gérer les animaux errants, le funéraire, la zone bleue, la circulation routière, des constats d'urbanisme, les conflits de voisinage.... **En soirée et de nuit** une équipe est sur le terrain en centre-ville, mais aussi effectue des rondes dans l'ensemble des différents quartiers de la commune, assurant sa mission de tranquillité publique. Elle est équipée d'une **brigade cynophile**. Le numéro de la PM a été gravé sur le véhicule a été rendu accessible à la population.

Des moyens matériels ont été consacrés avec un second véhicule, des **jumelles, des tests d'alcoolémie et de stupéfiants**, renouvellement des équipements et des formations.

D'importants moyens ont été mis en place pour le CSU. Le Centre de Supervision Urbaine CSU bénéficie d'un contrôle quasi quotidien. Les caméras de surveillance ont été renouvelées par des modèles de nouvelle génération et le réseau a été étendu sur plusieurs points de la commune. Le délai de conservation des images a été prolongé. Le CSU est un centre de vidéo protection et non d'une vidéo surveillance. Les images sont saisies sur réquisition uniquement. Elles constituent une aide à la résolution de délits et crimes, soit directement, soit indirectement par recoupement.

La police municipale étant armée et amenée à travailler sur des **horaires nocturnes**, il est nécessaire qu'elle soit encadrée dans ses relations avec les forces de sécurité de l'Etat par une **convention de coordination**. Elle est établie entre la commune, la Préfecture et le procureur de la République et précise les modalités de travail et d'échange entre PM et gendarmerie.

Lutte contre la délinquance routière

Un point particulier doit être fait sur la circulation et la vitesse excessive rapportée par certains administrés. Sur les routes concernées, dans la plupart des cas, un radar pédagogique est mis en place montre que la grande majorité des excès de vitesse sont concentrés dans la tranche des 10 à 20 km/h au-dessus de la limite. Les très grands excès de vitesse existent mais sont marginaux. Des aménagements spécifiques, suite à des réunions avec les riverains ont été mis en place sur les rues de Lattre de Tassigny, Jean Jacques Rousseau et Francis Blanche.

Sur la D3, à Trantalaud, le quartier s'étant densifié, il apparaît nécessaire de mettre en place des éléments de réduction de vitesse sur cette zone à 70km/h. C'est pourquoi, une agglomération « **Trantalaud, commune de Montpon-Ménestérol** », vient d'être créée. Ceci constitue la première étape pour une réduction de la vitesse non envisageable hors agglomération.

Coordination avec la gendarmerie & sociétés de sécurité

Des échanges réguliers existent avec la **brigade de gendarmerie**. Parfois des patrouilles communes sont mises en place. La complémentarité va dans le sens commun de la sécurité générale.

Des travaux d'extension de la gendarmerie ont été entrepris permettant une extension des locaux de travail. Trois logements individuels supplémentaires pour les gendarmes ont également été construits par la collectivité en charge, cad la communauté des communes.

De plus, il est fait appel sur des manifestations spécifiques (telles que les fêtes à Montpon, les concerts de l'été) à des sociétés de sécurité, en complément de la PM, qui viennent en renfort en prévention devant l'affluence de population.

Participation citoyenne

A l'échelle de la population, **la participation citoyenne** a été mise en place, à l'initiative de la gendarmerie. C'est sur le territoire communal, un maillage de citoyens volontaires et bénévoles, proposés par le maire et validés par la gendarmerie, qui sont vigilants en cas de mouvements inhabituels dans leur quartier. Ils ont exclusivement un rôle de signalement de faits, de remontée d'informations dans ce cadre de la participation citoyenne, tout en restant anonyme à l'échelle de la population. Des réunions de présentation du dispositif avec la gendarmerie se sont déroulées pour un dispositif finalisé à l'été 2025.

Chiffres sur la délinquance

RASED (Rapport annuel de l'Etat en Dordogne). Ce rapport est publié dans les 6 à 10 mois de l'année révolue. Les chiffres 2025 ne sont pas encore communiqués. Les chiffres du premier semestre confortent l'évolution baissière.

RASED 2023 : Les atteintes aux biens qui représentent entre autres les cambriolages, les vols avec violence et les dégradations, ont diminué de 1% en 2022 alors que sur la même période, elles ont augmenté de 1.2%.

RASED 2024 : Les atteintes aux biens présentent une baisse de 10.3% par rapport à 2023.

Ceci est lié à une augmentation de présence sur le terrain. A des opérations spécifiques (opération tranquillité vacances, tranquillité des entreprises et des commerces), au renforcement de la video-protection, aux patrouilles communes gendarmerie/ police municipale.

L'insertion des jeunes

Enfin, en parallèle, le Département de la Dordogne finance une association d'insertion, le **chemin 24 pour la prévention spécialisée**. Elle s'installe sur la commune à l'automne 2025 pour la prise en charge de jeunes en désinsertion avec des objectifs de prévention de la délinquance et de retour dans le droit commun.

Protection civile

En termes de sécurité civile, les sapeurs-pompiers SP sont la première force vive du territoire. Le centre assure la protection 24h/24 avec des professionnels en journée et des volontaires la nuit et les weekends, soumis à des formations, manœuvres et secours réguliers. Le centre de secours a vu l'effectif professionnel passé de 5 à 8 agents. Il est financé par le Département et l'Etat. La commune participe également avec le contingent communal. Un travail collaboratif existe entre le centre de secours et la mairie pour les visites de sécurité, le relevé des points d'eau de défense incendie, l'état des bornes incendie. En situation de crise, la commune si nécessaire est en soutien logistique des SP pour le ravitaillement. Sur les gros événements et à chaque fois que le besoin s'en fait sentir, un retour d'expérience est fait entre le SDIS et la commune.

SPORT ET ASSOCIATIONS

Les associations sont la **clé de voute du lien social**. Elles représentent les forces vives de la cité. Elles participent au dynamisme local et les événements qu'elles créent animent la commune et attirent le public. Les associations sont souvent à l'origine d'événements fédérateurs C'est la raison pour laquelle, la politique d'une municipalité se doit de les soutenir. L'action municipale revêt différentes formes.

Mise à disposition gratuite de locaux

C'est tout d'abord une **mise à disposition gratuite de locaux** qui est la règle. Les salles peuvent être partagées, comme celles du foyer de Montpon, de Montignac, du Saint Eloy, les gymnases. Certaines associations bénéficient à titre gratuit de locaux dédiés et durant la mandature, la politique municipale menée a eu pour objectif de conforter les locaux associatifs. Des mises à disposition de locaux supplémentaires ont été octroyées, les créneaux de salles élargis. La commune a construit des locaux ou équipements sportifs mis à disposition des associations pour que les différentes pratiques sportives se développent dans des conditions optimales. Ainsi figurent dans cet inventaire la **cabane de chasse**, les **terrains couverts de tennis**, la **salle de boxe et le club house**, le **boulo drome couvert**, la **salle de danse**. Outre ces constructions de locaux, des rénovations structurantes ont été menées sur les **toitures du gymnase des Massias, du dojo et de la salle d'activité** et un large programme de réhabilitation électrique effectué.

Soutien matériel aux associations

Les associations ont bénéficié de subventions tout au long du mandat, subventions usuelles de fonctionnement et aussi subventions exceptionnelles venant aider pour une manifestation spécifique, un temps fort... les services sport associations et les services techniques sont en soutien permanent. La politique volontariste s'écrit également dans la mise à disposition gratuite du **chapiteau de Chandos**, des panneaux lumineux, la création d'une page Facebook. Les journées Défi sport et forum des associations ont également la volonté d'offrir une vitrine aux associations et aux bénévoles. Dans ce cadre, la promotion de la médaille d'honneur du bénévolat s'est révélée être la règle. La mise à l'honneur des résultats sportifs est aussi de mise lors du Défi sport saluant ainsi les performances collectives et individuelles.

L'école des sports qui est un élément actif de la politique de la commune a été traitée de manière transversale. Le **sport senior** a été mis en place par la commune en relai de l'action menée par le Département. Il s'est étoffé au fil des années et propose des activités

diversifiées de boxe adaptée séniors, gym douce, taïchi et yoga, du lundi au vendredi (sauf le mercredi, réservé aux enfants), de manière gratuite et encadrée.

Ce soutien fort au sport qui se manifeste par le nombre des infra structures, salles dédiées, stades et gymnases, subventions, est à souligner pour une commune de moins de 6000 habitants. Il est assez remarquable et marque la volonté politique de développer pour tous l'accès au sport dans la commune.

La piscine couverte

Le 5 mars 2025 le conseil communautaire de la CCIDL se prononçait, après de nombreuses et longues péripéties, définitivement pour la construction d'une piscine couverte à Montpon-Ménestérol. Au terme d'une longue démarche la décision était prise, le plan de financement adopté et l'entreprise pour réaliser l'opération désignée par le jury de concours dans le cadre d'un marché global de performance. Il nous restait à entrer dans la phase opérationnelle de réalisation.

Où en sommes-nous aujourd'hui sur les divers plans : trésorerie de l'opération, permis de construire, opérations préalables au début des travaux ?

Financement de la piscine

Pour le financement, bien que le plan soit sécurisé par les engagements des divers financeurs, la procédure de mobilisation des aides nécessite des opérations administratives relativement complexes. Elles sont engagées et se déroulent normalement selon les procédures définies par les divers financeurs. Elles bénéficient de la compétence remarquable de nos responsables administratifs et techniques qui œuvrent avec engagement et détermination pour la réussite concrète du projet. Il a fallu également rechercher une banque pour un partenariat sécurisant le financement jusqu'au terme de l'opération. Nous avons négocié avec les établissements bancaires financeurs habituels de nos opérations d'investissement qui ont été mis en concurrence : Banque des territoires, Banque postale, Crédit agricole...il s'agit d'un partenariat déterminant pour le bon déroulement de l'opération à la fois pour le volet emprunt et la sécurisation de la trésorerie. Ce point est très important dans la mesure où il existe toujours un décalage dans le temps entre le règlement des entreprises et la perception des subventions des divers financeurs. Ce temps peut être long et se mesure parfois en années. Il est essentiel de trouver un concours bancaire pour sécuriser la trésorerie de la collectivité. Trouver les financements est une chose et garantir les flux financiers en permanence en est une autre. Ces démarches impliquent une compétence administrative et maîtrise financière à la fois des responsables de la collectivité et des élus dont l'expérience du montage de ces

opérations est essentielle. Aujourd’hui pour les uns comme pour les autres ces conditions sont remplies... mais aucun amateurisme n’est permis. Les risques pour la collectivité existent si l’un des maillons se révélait faible.

Programme du chantier

L’opération se déroule sur 3 ans 2025, 2026, 2027 pour un montant de 6,1 millions d’euros hors taxes soit 7,32 millions TTC. Même si un fonds, le FCTVA, rembourse 16,4 % de la TVA il faut commencer par la payer à l’Etat avant son remboursement l’année suivante. Il convient donc de contracter des emprunts pour couvrir à la fois la différence entre le montant à financer et les diverses autres sources de financement : subventions, fonds de concours, autofinancement et le paiement de la TVA avant remboursement soit une somme de 3,12 millions d’euros (à emprunter sur 3 ans). Les études financières ont montré que la collectivité du fait de sa bonne santé financière (plus de 900 000 euros d’autofinancement net annuel) est en mesure de faire face à ces dépenses à la fois du règlement des annuités d’emprunt et de l’autofinancement nécessaire prévu au plan de financement. Toutefois cela impliquera pendant toute la durée de l’opération une vigilance et une rigueur financière exemplaire pour sécuriser les marges d’autofinancement net.

Nous avons amélioré le plan de financement en recherchant de nouveaux financeurs susceptibles d’apporter leur concours. Avec l’aide de la fédération des sports nautiques du Département, nous avons sollicité l’agence nationale du sport qui apporte son soutien à hauteur de 300 000 euros. Cette subvention permettra de diminuer d’autant notre recours à l’emprunt.

Il a fallu également déposer la demande de permis de construire qui pour cette opération complexe a nécessité une procédure longue qui a été menée avec compétence par les services techniques qui l’ont obtenue début octobre 2025.

Parallèlement les opérations préalables à la construction ont pu être réalisées : désignation des bureaux d’étude pour les contrôles techniques et de sécurité (SPS), démolition des bâtiments (préfabriqués, ancienne piscine), préparation du terrain. Désormais rien ne s’opposait au début des travaux. Les ordres de services aux entreprises ont été lancés et les travaux ont commencé. La date prévisionnelle de fin de l’ouvrage est déterminée dans le courant deuxième semestre 2027. Il est difficile de prévoir une échéance exacte dans la mesure où il existe toujours des aléas de chantier.

SENIORS & SOLIDARITE

Organiser les solidarités à l'égard des plus faibles ressort des missions du **centre communal d'actions sociales**. Le CCAS est une entité autonome qui dispose de locaux dédiés au premier étage de la mairie, d'un budget spécifique et d'un conseil d'administration qui gère son fonctionnement. La commune verse une subvention qui représente quasi l'unique source de revenus du centre. Cette subvention de fonctionnement permet de couvrir le salaire des deux agents mis à disposition et de mener les actions et opérations diverses.

Le CCAS et l'aide légale

La première des missions du CCAS est obligatoire et repose sur **l'aide légale**. Avant tout, le CCAS fournit une assistance aux personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité, telles que les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles en difficulté. Il accompagne dans la constitution des dossiers de l'aide sociale légale, dont l'attribution est définie légalement. L'aide sociale légale est destinée à aider les personnes en difficulté financière du fait de la maladie, la vieillesse, le handicap et qui ne bénéficient pas d'autres aides. L'attribution est définie par des textes réglementaires. Le rôle du CCAS est l'établissement de la constitution initiale du dossier et la transmission au département ou à la préfecture qui instruisent cette demande.

En complément existent également le suivi social, la domiciliation, la constitution des dossiers auprès des bailleurs sociaux, la gestion des logements communaux.

Aides supplémentaires

Le conseil d'administration du CCAS a aussi voulu délibérer sur des **aides facultatives**, spécifiques à la commune. Elles constituent **l'aide au permis, la remise à niveau de la conduite, le transport à la demande, le transport solidaire, le secours exceptionnel, la mutuelle communale, les colis de Noël**.

Le CA a décidé de doter sur demande les **personnes mal voyantes** d'une télécommande pour activation par **message sonore des signaux piétons**. Ce dispositif sonore est combiné à un boitier placé au niveau des feux tricolores. Il indique si la personne peut traverser ou non.

L'aide au permis est accordé aux montponnais de **plus de 18 ans**, résidant depuis au moins 2 ans sur la commune. Sont subventionnées uniquement les opérations auprès d'auto-écoles montponnaises. Sont exclus de l'action les permis annulés, la conduite accompagnée ou supervisée. L'attribution du permis est conditionnée au reste à vivre et délivrée après

délibération favorable du conseil d'administration qui étudie chaque demande de manière anonyme. Souvent, il s'agit de personnes jeunes, ayant besoin de mobilité pour leur travail ou des formations professionnelles. La recevabilité du dossier entraîne le versement de 750 euros directement réglés à l'auto-école. Il est demandé au bénéficiaire de l'attribution de s'engager pour au moins 10h de bénévolat dans une association montponnaise.

La remise à niveau concerne elle **un public plus âgé, éloigné de la conduite** depuis plusieurs années, qui a besoin de se rassurer et retrouver confiance avant de reprendre le volant, souvent par obligation familiale. L'aide, attribuée sous conditions de revenus, est soumise à délibération de l'instance.

Le bus à la demande est ouvert à tous sur inscription, réservé au transport sur la commune. L'opération est proposée trois demi-journées par semaine dont le mercredi matin pour le marché. Le tarif est d'un euro. Le chauffeur de bus va chercher l'administré à son domicile, l'emmène à l'endroit souhaité et le ramène chez lui.

Le transport solidaire et co voiturage ATCHOUM est mis en place depuis octobre 2023. Cette action, suite à la délibération du CA, permet d'organiser des déplacements pour les administrés de la commune. Les courses sont gérées par une plateforme téléphonique et un site internet. Ceci permet le transport, mais aussi de créer du lien social.

La mutuelle communale est une action portée par le CA du CCAS, ouverte à tous les montponnais. Elle peut plus particulièrement toucher les personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle obligatoire financée par l'employeur, de protection complémentaire. Son champ d'actions s'adresse plus volontiers aux jeunes et aux retraités, mais sans exclusivité. Le conseiller de la mutuelle est présent afin d'étudier toute demande et établir une offre comparative qui permet de déterminer si la couverture santé proposée est plus avantageuse que celle existante.

Salon des seniors

Enfin des **conférences thématiques** diversifiées sont régulièrement organisées de manière gratuite par des partenaires portant sur la santé, le bien être, la sécurité, la culture...Le salon des séniors, organisé annuellement depuis 2024, est une journée riche qui allie stands, conférences et ateliers. Cette belle manifestation permet l'information des séniors dans des domaines diversifiés touchant leur vie quotidienne, répondant à leurs questions dans tous les domaines. Elle réunit une trentaine de partenaires institutionnels ou associatifs. Chaque année, la fréquentation du salon est en hausse et de nouveaux partenaires se manifestent pour y participer

Le **CCAS** travaille en étroite collaboration avec les associations caritatives implantées sur la commune **Secours catholique, Croix rouge, Restos du cœur et Secours populaire**. Ces trois derniers sont dans des locaux mis à disposition par la mairie.

Enfin pour finir, dans le cadre des solidarités, des subventions municipales exceptionnelles de 1000 euros ont été données pour le tremblement de terre de Marrakech et pour Mayotte. La commune s'est mobilisée avec les associations caritatives pour la collecte à destination de l'Ukraine.

HANDICAP & ACCESSIBILITE

Un des objectifs d'une commune est de rendre plus aisée la vie des administrés au quotidien, de manière générale et encore plus spécifiquement concernant le handicap. Il convient à ce sujet de traiter deux grandes entités :

- Le PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, il concerne les infrastructures extérieures.
- L'Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmé, il prend en compte l'aménagement des édifices publics de la commune.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le **PAVE concerne un réseau de 16 km en totalité**. Durant le mandat, ont été créées les mises en accessibilité d'une partie des rue Foix de Candalle, Eugène Leroy, Jean Jacques Rousseau, les Moulineaux, Maréchal Leclerc. Des travaux sporadiques de rénovation ont par ailleurs été effectués.

Les places handicapées doivent représenter de manière réglementaire au moins 2% du nombre total de places prévues pour le public. Un inventaire de places a été effectuée. La plupart des places sont parfaitement conformes et le quota obligatoire est légalement atteint. Les places créées anciennement ne répondent pas par définition aux nouvelles normes, parce que l'emplacement au sol ne permet pas une surface réglementaire sans empiéter sur la chaussée ou nécessite le reprofilage complet d'un trottoir. Ces emplacements ont le mérite d'exister et nous considérons que malgré tout, elles constituent une facilité pour le stationnement des personnes PMR. C'est pourquoi, malgré le quota largement atteint, elles sont conservées et progressivement doivent être appelées à une mise aux normes lorsque des travaux seront réalisés ainsi que le prévoit la loi. Les nouvelles normes réglementaires s'entendent pour les nouvelles places construites. Les passages protégés pour les piétons présentent pour beaucoup un profilage adapté mais pas tous. Des recherches constantes d'amélioration sont en cours. La non-conformité complète s'explique tout simplement parce que les trottoirs et passages protégés ont pour la plupart une date très nettement antérieure à la création du PAVE.

Agenda d'accessibilité programmé

Les établissements recevant du public ERP doivent en particulier favoriser l'accès des administrés en situation de handicap. La plupart des bâtiments communaux respectaient déjà l'accessibilité. Des travaux ont été menés sur la **rampe d'accès du secours populaire**,

sur l'accès et les **sanitaires du foyer de Montignac**. Reste maintenant le gymnase Cousset pour qui les services techniques de la commune travaillent avec la DDT afin de finaliser la mise en accessibilité et le programme de l'ADAP.

Insertion professionnelle

La **mairie accueille** régulièrement des **stagiaires** dans les services administratifs et techniques, espaces verts et ceci toujours dans le cadre de convention de stage : collège, lycée, MFR, mission locale mais aussi chez les adultes avec l'AFAC 24, des stages en immersion, des stagiaires en insertion des jardins du cœur... des missions PEC Parcours Emploi Compétence

La **Clause insertion** est totalement prise en compte dans les cahiers de prescription technique des chantiers mairie.

TOURISME

Patrimoine culturel

Rendre plus attractif un territoire se fait suivant plusieurs modalités. Le tourisme est un des éléments incontournables de cette attractivité. Certains lieux comme la **Chartreuse de Vauclare**, les **églises et orgues** sont des éléments constitutifs du patrimoine culturel. S'ils symbolisent une histoire et un passé riches, ils demeurent confidentiels et ne peuvent constituer l'essentiel d'une politique touristique.

Patrimoine vert

Mais incontestablement, le patrimoine vert est un atout majeur et c'est autour de cet axe vert et bleu avec la rivière que portent les efforts et le développement de la politique touristique. **L'ouverture de la servitude de marche pieds** en plusieurs phases de **Vauclare** à Marcillac puis jusqu'à **Ménesplet** s'inscrit dans ce même mouvement. Cela constitue **12 km de cheminement exclusivement pédestre**, comportant 6 points d'entrée possibles, en bord de rivière et en fait ainsi le premier linéaire continu du département. Un labyrinthe dans les bambous a été taillé dans la végétation de la parcelle communale à Marcillac avec une cressonnière et la roue du moulin de Marcillac. Des aménagements à type de tables de pique-nique, bancs, racs à vélo sont installés sur des parcelles en bordure de servitude et appartenant à la commune. La fédération de pêche, également en mitoyenneté de la servitude a aussi effectué des aménagements optimisant ainsi la pratique de la pêche.

Cette servitude met en connexion les boucles de Vauclare et de Ménesplet et permet ainsi **l'extension du réseau de PDIPR, Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**. Cette inscription protège les chemins ruraux, inscrits les parcours dans la lisibilité. La constitution de la **boucle de Vauclare** entre rivière et foret, pour **25 km** est en cours de création. Les délibérations ont été prises et les achats de foncier ont suivi pour la commune.

Après la servitude de marche pieds et le PDIPR, le développement et la valorisation des **vélo routes voies vertes** est le dernier maillon du volet de tourisme vert. La V756 sur 130km de Périgueux à Libourne, emprunte la commune de Montpon-Ménestérol. Elle constitue la seule VRVV sur la CCIDL avec des aménagements en cours d'amélioration sur la commune.

Tout ceci constitue une **politique de fonds au niveau du tourisme**. Des manifestations individuelles sont aussi une vitrine du territoire. C'est par exemple le village terre de jeux et le beau succès de Val Natura en 2025.

Chandos

Un magnifique atout de notre tourisme vert est représenté par le site de Chandos. Un parc de 13 hectares, en bord de rivière et immédiatement relié au centre-ville par une passerelle, représente une configuration tout à fait exceptionnelle. C'est pourquoi ce site, cher aux montponnais, bénéficie d'un entretien tout particulier au jour le jour, mais aussi d'une politique volontariste de la commune.

Chandos est un parc accueillant les administrés de manière quotidienne, avec un profil différent en fonction de la saison. Hors vacances scolaires, on s'y promène pour faire une marche, sortir les chiens, pêcher ou encore pratiquer du vélo.... Les aménagements nombreux offrent aux enfants et à leurs parents une aire de jeux qui s'est étoffée progressivement, mais également des coins pique-nique ombragés. Au fil des années, les arbres ont poussé. Les bassins s'offrent aux pêcheurs. Sur l'été, la baignade artificielle est ouverte, gratuite et surveillée. Tout au long des 6 années du mandat, l'analyse des eaux de baignade s'est révélée totalement satisfaisante, conséutivement à l'aménagement d'un exutoire permettant un renouvellement très rapide de l'eau du bassin puisée dans l'Isle et rejetée en aval. A la belle saison toujours, l'installation des chapiteaux permet d'accueillir de nombreuses manifestations, quelle que soit la météo. Ainsi les RDV avec les concerts de l'été attirent chaque été un public plus nombreux. Mais également, tout au long de la saison estivale, les associations se succèdent animant avec bonheur l'été montponnais. La restauration vient compléter le tableau permettant également une belle valorisation du site

Entretien et aménagement de la base nautique

Si la politique d'animations est incontournable, elle ne se conçoit que dans le cadre nature du site. Que seraient les concerts ou les brocantes dans un espace bétonné, cimenté ? L'entretien du site et sa valorisation écologique sont les éléments fondateurs de son attractivité. C'est un site vivant, bordé par la rivière qui façonne ses berges, les érodent ici, les renforcent là. L'entretien du parc doit donc intégrer les 13 hectares d'une part et d'autre part les berges. La plaine bénéficie d'un entretien différencié. La zone sud du parc, avec des allées en enrobé, le bassin de baignade, fait l'objet d'un entretien pluri annuel rapproché avec de vastes zones de pelouses et des massifs ou espaces arborés. Les plantations initiales toutes intégrées le cadre environnemental. Ont suivi des essences d'arbres adaptées au site et au changement climatique. L'érosion de la biodiversité a rendu nécessaire une approche environnementale différente. Les contraintes économiques et techniques de la zone humide viennent s'y ajouter. Le fauchage tardif une fois l'an est de mise sur la partie septentrionale de la zone. Cette dernière s'ouvre sur la servitude de marchepieds menant à Vauclare.

Les berges quant à elles ont bénéficié d'un traitement différent. Leur caractère totalement artificialisé à partir de marécages et de prairies a généré une bordure très éloignée du milieu naturel. C'est pourquoi EPIDOR, Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne a porté le projet de requalification environnementale du site et de diversification du site sur l'automne/hiver 2022, printemps été 2023. Suite à de lourds travaux, les berges ont été retalutées en pente douce. Les zones humides ainsi créées sont propices à la fraie des poissons et à la nidification des oiseaux d'eau. La zone humide a été re créée, permettant le développement d'une ripisylve. De manière concomitante aux travaux de la première phase, le dossier administratif de sécurisation de la berge est de Chandos a été mené. Les contraintes règlementaires ont nécessité la réalisation d 'études 4 saisons, d'études hydrauliques, de notes complémentaires. Ce n'est qu'au printemps 2024 que l'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été obtenu. Les contraintes administratives levées, il a fallu ensuite s'affranchir des contraintes de terrain. Il fallait conjuguer un sol sec sur le site, permettant de porter des camions et engins de chantier sans porter atteinte à la structure du site et une rivière à l'étage. C'est en fin d'été 2025 que les travaux de sécurisation de la berge ont été menés. La berge a été reprofilée en pente très douce permettant ainsi de s'affranchir au mieux des turbulences de la rivière et aboutissant ainsi une mise en sécurité du site. Les enrochements et végétalisation secondaire doivent procurer une stabilisation de la berge recréée.

URBANISME

Un domaine en pleine évolution

Parmi les éléments qui déterminent la qualité de nos vies nos conditions d'habitat et de logement occupent une place essentielle. Elles dépendent étroitement des politiques de l'Etat et des diverses collectivités en matière d'urbanisme. Il s'agit d'un champ où les contraintes ont toujours été très importantes. Nos espaces de liberté ont dans ce domaine toujours été limités. Dans une période encore récente les communes étaient obligées de proposer un POS (plan d'occupation des sols) ou une carte communale selon le nombre d'habitants. Aujourd'hui ce sont souvent pour les communes les plus peuplées des PLU (plan local d'urbanisme) ou PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) destinés à remplacer progressivement tous les autres documents d'urbanisme. Ces limites souvent vécues désagréablement sont pour la plupart légitimes et les méconnaître pourrait conduire à de graves désordres sur divers plans. En matière de sécurité des événements climatiques et naturels récents – inondations, vagues submersion, sismicité, incendies- imposent des limites à notre liberté de choix des lieux d'implantation des logements. En matière environnementale le changement climatique impose des limitations des zones constructibles pour préserver les espaces naturels et agricoles. En matière de patrimoine-naturel, culturel, historique ou architectural- des contraintes peuvent aussi légitimement exister. Pour les collectivités peuvent également exister des contraintes sociales de constructions de logement adaptées à des populations socialement défavorisées (lois SRU ou DAL). Enfin il existe des réglementations spécifiques et dérogatoires au droit commun dans divers champs : économique, touristique, énergies renouvelables...La liste n'est sans doute pas exhaustive. Il existe peu de domaine autant réglementé et le plus souvent légitimement. Un élément de complexité tient aussi au fait que le cadre légal et réglementaire est en constante évolution et lié aux changements de toute nature – climatique, sociaux, environnementaux...et politique. Pour la plupart de nos concitoyens du fait de cette complexité il reste largement méconnu. Toutefois compte tenu de l'importance des conditions de logement dans nos vies quotidiennes et dans nos vies tout simplement il importe d'essayer d'en clarifier le cadre.

Le maire : interlocuteur privilégié... mais peu de marge de manœuvre

Pour le citoyens, le plus souvent, l'interlocuteur direct reste le maire qui délivre les autorisations du droit du sol : permis de construire, certificats d'urbanisme, autorisations préalables, autorisations de projets...Il existe quelques exceptions pour lesquelles l'Etat

demeure l'instance décisionnelle : infrastructures d'intérêt national , projets industriels stratégiques, énergies renouvelables...Néanmoins pour la grande majorité des citoyens porteurs de projets personnels en matière de logement et d'habitat la décision est prise au plan local. Mais ce pouvoir du maire reste formel et très largement virtuel. De fait il est enfermé dans un cadre normatif très rigoureux qui ne lui laisse aucune marge de manœuvre. Les services municipaux après avis de services instructeurs vérifient la conformité aux documents d'urbanisme en vigueur PLU, cartes communales ou PLUI quand il existe. Le maire ensuite n'a pas d'autre choix que d'accepter ou refuser l'autorisation selon les conclusions des experts. S'il déroge et passe outre il s'expose soit aux foudres du contrôle de légalité s'il accorde indument une autorisation soit des juridictions administratives s'il refuse une autorisation mal fondée en droit. En fait pour les collectivités le document de référence reste le dernier document arrêté par les instances compétentes PLU ou carte communale par les conseils municipaux ou PLUI par les conseils communautaires.

Si le principe paraît simple la réalité, aujourd'hui, est devenue complexe du fait des évolutions légales et réglementaires qui en ont bouleversé le cadre d'application. Toutes les décisions prises par les maires sont devenues juridiquement fragiles dans la mesure où les bases juridiques des documents existants sont devenues obsolètes et, de fait, incertaines la loi ayant imposé à chaque intercommunalité d'élaborer un PLUI qui se substitue aux documents communaux existants. Or les PLUI approuvés sont peu nombreux et quand ils existent ils doivent être reconstruits pour s'adapter aux évolutions légales. Leur élaboration est différée et leurs mises en œuvre constamment repoussées laissant les maires dans une situation d'instabilité juridique face à des administrés de plus en plus exigeants et procéduriers.

Des lois en pleine évolution

Notre collectivité – la Communauté de Communes Isle Double Landais (CCIDL) – avait entrepris dès 2020 l'élaboration du PLUI. Les deux premières phases (état des lieux et plan d'aménagement et de développement durable-PADD-) étaient achevées et la 3^{ième} et dernière (DOO -document d'orientation et d'objectif) débutait quand la loi « climat et résilience » du 22 Aout 2021 instituant le dispositif ZAN (zéro artificialisation nette) votée à la quasi-unanimité des parlementaires a interrompu la démarche, nous laissant dans une situation juridiquement précaire. Certes il existe la possibilité pour le maire de surseoir à statuer dans les situations juridiquement incertaines mais ce dispositif est complexe à mettre en œuvre et lui-même susceptible d'être juridiquement contesté.

Où en sommes-nous aujourd’hui ? Quel cadre légal et réglementaire ? Quelle déclinaison régionale (SRADETT schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires) et infra départementale (SCOT schéma de cohérence territoriale) qui déterminent le cadre juridique du PLUI ?

Le cadre légal reste la loi Climat et résilience et le dispositif ZAN un objectif à atteindre que tous les documents d’urbanisme devront intégrer. La loi institue un objectif de zéro artificialisation nette à l’horizon 2050... ce qui signifie l’impossibilité totale d’ouvrir de nouvelles surfaces à la construction. La loi prévoit une phase intermédiaire d’une diminution de 50% des surfaces artificialisables entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente de 2011 à 2021. La volonté du législateur est de sanctuariser tous les espaces agricoles et naturels. Néanmoins cette loi a rencontré des difficultés d’application et de mise en œuvre dans la mesure où elle ne faisait qu’accentuer les inégalités territoriales entre les territoires déjà très urbanisés et artificialisés et ceux peu peuplés, faiblement urbanisés, notamment les zones rurales. La loi gelait les situations de déséquilibres existantes et même les aggravait. Le quota de 50% laissait des marges importantes aux territoires qui avaient beaucoup artificialisé et faibles à ceux qui avaient été économiques et vertueux.

C'est la raison pour laquelle une proposition de loi du Sénat en date 18 mars 2025 vise à amender le texte initial sans en modifier le principe et les objectifs. Tout d'abord le texte modifie les dates de références imposées aux collectivités en repoussant la date butoir à 2034 au lieu de 2031. Par ailleurs les communes faiblement peuplées des zones rurales ayant très peu artificialisé au cours de la période de référence pourront, indépendamment de tout quota, disposer d'1 ha minimum pour les autorisations des droits du sol. Enfin la loi prévoit de sortir du décompte des terrains artificialisés dans des conditions spécifiques notamment pour des projets extra communaux (10000 ha sur 5 ans) ou des projets industriels. Ce texte dit loi TRACE améliore le texte initial mais ne change pas la trajectoire initiale et n'a que peu d'impact sur les obligations de l'ensemble des collectivités pour établir leur document d'urbanisme : les régions le SRADETT, les périmètres infra-départementaux les SCOT, les intercommunalités les PLUI. Dans certaines situations le texte constitue un élément de complexité supplémentaire accentuant les incertitudes juridiques notamment sur les délais et les dates butoirs pour produire les documents d’urbanismes et attribuer les autorisations des droits du sol. Ces tergiversations légales risquent de conduire à une situation de confusion peu propice à apaiser les inquiétudes et limiter la perplexité des acteurs de terrain.

Impacts sur notre commune

Toutefois pour notre territoire les bégaiements légaux n'auront eu que peu d'impact. La région Nouvelle Aquitaine a arrêté le SRADETT le 14 octobre 2024 approuvé par le Préfet le 18 novembre 2024. Ce document qui définit les orientations régionales en matière d'urbanisme détermine pour notre région, sur les bases légales et réglementaires, les règles d'artificialisation à respecter dans les trois ensembles structurels de la région : la métropole et les agglomérations, les zones littorales et les zones rurales. Il définit également l'impact des projets d'aménagements et d'infrastructures d'intérêt régional.

Le SRADETT a permis au Pays de l'Isle en Périgord d'établir le SCOT qui va déterminer la politique du territoire des 4 intercommunalités qui le constitue en matière d'urbanisme. Il a été arrêté dans la séance du Comité syndical du 18 Avril 2025. Le SCOT conforme au cadre légal et aux dispositions du SRADETT définit notamment, entre autres dispositions d'orientation, détermine les surfaces artificialisables pour son périmètre et les possibilités offertes aux 4 intercommunalités qui le composent.

Désormais au plan local les conditions sont réunies pourachever l'élaboration du PLUI : un cadre légal, certes complexe mais existant, le SRADETT pour la région, le SCOT pour le périmètre infra départemental. Nous disposons de tous éléments pour le construire en déterminant pour chaque commune le zonage entre les zones artificialisables pour tous types de projet, les zones agricoles et les zones naturelles. Nous aurons la possibilité, le cas échéant, d'introduire les assouplissements proposés par la loi TRACE : délai d'élaboration, surfaces minimales d'artificialisation pour les petites communes, possibilités de dépassement du quota, dispositions spécifiques pour certains projets notamment économiques. La réflexion va reprendre et chaque commune en liaison avec le bureau d'étude désigné va pouvoir, en concertation, faire ses propositions dans le cadre établi en matière de zonage. Les arbitrages, éventuellement, seront arrêtés par les instances intercommunautaires. Le PLUI appliqué sera voté par le conseil communautaire et devra être approuvé par la Préfecture.

Dans l'attente les autorisations des droits du sol resteront possibles. Le maire pourra continuer à les délivrer. Mais, compte tenu de la complexité du dispositif, les pétitionnaires devront construire leurs projets en concertation étroite avec les services municipaux compétents pour éviter les risques juridiques qui, s'ils étaient ignorés, conduiraient au rejet des demandes.

LA ZAC DE L'ORMIERE

Genèse de la zone d'aménagement concertée

La genèse de la ZAC de l'ilot de l'Ormière remonte à 2015 où le Pays de l'Isle en Périgord a mené une étude de grande envergure sur les pôles structurants de la vallée de l'Isle en Périgord. 4 bourgs centres de la vallée, dont Montpon-Ménestérol, étaient retenus avec des préconisations pour le développement du territoire suivant un schéma d'actions présentées dans un calendrier de programmation. Synthétiquement, ce document prévoyait une dizaine d'années pour la concrétisation du projet de 2015 basé sur la revitalisation du territoire.

Créer une dynamique sur le territoire, changer l'image de la commune, résorber l'habitat dégradé, aérer le centre-ville, l'ouvrir sur la rivière Isle, y développer un lieu de vie attractif sur le plan environnemental, donner envie aux habitants de s'y rencontrer et d'y vivre, voilà l'essence même du projet.

Tout projet sérieux doit s'inscrire dans un cadre réglementaire. En termes d'urbanisme, il est apparu que la forme la plus appropriée pour ce projet était celle de la ZAC. Une ZAC, Zone d'Aménagement Concerté, permet des opérations de grande ampleur. L'emprise du projet est de 8000 m² entre l'hôpital de jour et la place des trois frères Laplagne. Elle permet l'acquisition plus aisée du foncier et l'aménagement de terrains à bâtir avec un phasage. Cette entité juridique favorise aussi le lever de fortes subventions publiques de l'Etat ou du bloc des collectivités territoriales.

Lancement de la concertation

La première action pilote menée par la commune, suite à l'étude pole structurant représente le lancement de la concertation préalable à la ZAC, par délibération du conseil municipal du 22 avril 2016. Le projet pilote de revitalisation est lancé. Le conseil municipal de janvier 2017 délibère sur le bilan de concertation. Les acquisitions foncières, constituées de nombreuses indivisions et copropriétés se concrétisent sur les années successives jusqu'en 2022. Le dossier de réalisation de la ZAC, c'est-à-dire le programme des équipements publics, est adopté puis ré actualisé. En parallèle, la ville est lauréate de l'opération « Petite Ville de Demain », PVD, ce qui permet de mobiliser l'ingénierie et de flécher les subventions sur le projet.

De manière concomitante à ces étapes, les diagnostics de démolition et la consultation de l'ensemble des concessionnaires réseaux effectués, se succèdent archéologie préventive et démolition. L'été 2025 va permettre l'achèvement des travaux de démolition.

Prochaines étapes

Courant 2026, doivent se dérouler sur la place des trois frères Laplagne tout d'abord les travaux concessionnaires eau, électricité, téléphonie, assainissement et ensuite commenceront les travaux d'aménagement de l'espace public. L'entreprise en charge du chantier a été désignée par la CAO Commission d'Appel d'Offres du 24 novembre 2025. Un équilibre entre zones de rencontres piétonnises, espaces désimperméabilisés, végétalisés pour le stationnement et la circulation des voitures, cycles et piétons, une accessibilité renforcée, terrasses de café, terrasse de brasserie...

Côté ouest de la ZAC, le mail, zone concernée par les démolitions, va lui aussi bénéficier de fouilles archéologiques car situé en zone d'intérêt historique médiéval. Les réseaux vont être acheminés au pied des futurs lots, configurés par la typologie des constructions. Un cahier des charges définit le type de construction. Ceci est défini dans un AMI Appel à Manifestation d'Intérêt qui cadre le projet. Les lots seront proposés à la vente à un promoteur.

Une brasserie occupera un des lots, s'ouvrant sur la place des 3 frères Laplagne et par une autre façade sur le cœur d'ilots construits. Des cellules commerciales destinées à recevoir des activités de commerces et non des activités de service sont une demande express des élus, demande que le cadre réglementaire de l'AMI permet de garantir.

Les logements quant à eux seront aussi en accès à la propriété, destinés à proposer des solutions qualitatives à la pénurie de l'habitat. Il s'agit de développer un projet résidentiel axé sur des habitations de haut confort, visant à offrir un cadre de vie agréable et attrayant pour les futurs résidents.

Un lieu aéré, ouvert sur la rivière et la ville, offrant à tous de nouveaux espaces publics, des logements résidentiels et un cœur de commerces afin de créer un espace convivial pour tous, une identité de la commune pour notre bien vivre ensemble à Montpon-Ménestérol.